



Suppression pension alimentaire enfant majeur

Par **baboo13**, le **26/05/2011** à **12:32**

Bonjour,
ma fille de 23 ans travaille en alternance elle habite avec son copain qui lui même travaille. depuis sa petite enfance par ordonnance du tribunal on me retire la somme de 144 euros sur mon salaire pour la pension alimentaire. entre temps j'ai refais ma vie et j'ai deux garçons de 18 ans et de 20 ans qui poursuivent leur études je suis seul à travailler et la situation devient de plus en plus intenable je ne touche plus la moindre allocation. est ce qu'il est possible de faire supprimer la pension et qu'elles sont les démarches à suivre en pensant que je n'ai aucune idée de ce qu'elle perçoit comme argents hormis la pension

Par **mimi493**, le **26/05/2011** à **12:57**

Que dit le jugement concernant la pension ?

PS : si vous avez une saisie sur salaire c'est qu'à un moment, vous n'avez plus payé la pension de vous-même.

Par **baboo13**, le **26/05/2011** à **13:58**

je n'ai pas été saisie sur salaire, d'un commun accord avec mon ex j'avais décidé de faire retirer la pension directement dessus. Quant à l'ordonnance de la JAF je ne la retrouve plus.

le jugement en fait à été organisé par moi même afin de régulariser la situation pour ma fille car avant cela je versais de l'argent a sa mère sans le déclarer. le premier jugement avais eu lieu à perpignan mais ensuite vu ma situation financière j'avais demandé une révision de la pension au JAF d'avignon qui m'avait été accordé c'est à ce moment là que j'ai demandé a mon avocat de la faire retirer sur mon salaire

Par mimi493, le 26/05/2011 à 14:10

Sans la teneur du jugement, difficile de savoir, on ne sait même pas à qui vous devez payer la pension ni les conditions de la pension